



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture du Havre  
Bureau de l'Action Economique  
et de la Cohésion Sociale**

Le Havre, le 04 décembre 2020.

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 27 novembre 2020, vous avez appelé mon attention sur le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) au sein de l'entreprise INGELIANCE.

Je tenais à vous apporter les éléments de réponse suivants :

La Société par Actions Simplifiées (SAS) INGELIANCE TECHNOLOGIES, dont le siège social est situé 6 rue Nicolas 33 700 Mérignac, est spécialisée dans l'ingénierie aéronautique. La société emploie ,au 31 octobre 2020, 620 salariés dont 499 en CDI.

Le 9 octobre 2020, la société a annoncé officiellement, lors de la réunion du Comité Social Economique (CSE) son projet de mettre en place un PSE avec une première phase de volontariat. L'établissement du Havre, qui compte 72 salariés en CDI, fait partie des établissements touchés par ce PSE.

Compte tenu de l'implantation du siège social à Mérignac, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) a été désignée autorité compétente pour assurer l'instruction et le suivi de ce PSE.

Dès le démarrage de la procédure, le 9 octobre 2020, la direction de la société a signé un accord de méthode avec les organisations syndicales représentatives afin de fixer les grandes étapes de la procédure.

En parallèle de la procédure d'information-consultation, la direction a souhaité entamer avec les organisations syndicales représentatives des négociations portant sur le contenu du PSE.

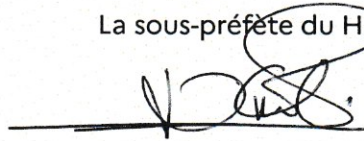
Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de la Seine-Maritime  
12 rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

95 boulevard de Strasbourg  
CS20032 - 76083 LE HAVRE CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)

Suite aux réunions de négociations syndicales menées au cours des mois d'octobre et de novembre et aux nombreux échanges avec les délégations syndicales, la direction et les organisations syndicales représentatives sont parvenues à la signature d'un accord majoritaire le 3 décembre 2020. Cet accord porte sur le contenu du PSE avec une première phase de volontariat . Il sera présenté à la dernière réunion du CSE le 8 décembre 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.

La sous-préfète du Havre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vanina Nicoli', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Vanina NICOLI

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de la Seine-Maritime  
12 rue Michel Gautier  
76600 LE HAVRE

95 boulevard de Strasbourg  
CS20032 - 76083 LE HAVRE CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr)